

Intervention sur le quatrième ajustement au Budget 2010 (séance du Conseil du 15 octobre 2010)

Je voudrais d'abord souligner quelques éléments positifs, en particulier les efforts du cabinet de Luc Delire et de l'administration pour nous transmettre les documents dans des délais confortables. Quand les choses ne vont pas, nous le disons. Quand les choses vont bien, je le dis aussi. Autre élément positif : le travail de nettoyage, de réajustement, de clarification (un terme à la mode). Lors de l'examen du Compte 2009, la Cour des Comptes a demandé de véritables contrôles budgétaires. Nous espérons que l'élagage proposé soit suffisant et significatif et permette de réduire la différence entre la réalité des comptes et le budget. L'avantage de cet élagage, c'est que cela traduit les choix politiques posés par le Collège. On peut donc les commenter dès maintenant. Enfin, le Collège se réjouira des chiffres dans le vert à l'ordinaire, grâce, il est vrai, surtout à la forte révision à la hausse du revenu cadastral, laquelle induit un gain de recettes de 1,7 millions d'euros.

Notre point de vue sur le budget est connu. En ces années de crise (2008 à 2010), d'autres choix budgétaires auraient pu être posés pour soutenir davantage les entreprises, le BEP, les associations, le secteur culturel ou les communes et pour ne pas remonter les additionnels au précompte immobilier qui ont pesé sur les revenus des ménages. La règle du tiers boni permettait de le faire.

Au-delà du fait qu'on n'approuve pas le budget modifié, la modification budgétaire en elle-même fait apparaître des choix confirmés que nous regrettons (comme la Cité administrative) ainsi que des occasions manquées voire des échecs de la majorité. J'en citerais trois :

1. le budget consacré à la formation a été divisé par deux (de 100.000 à 50.000 euros). Ceci rejoint les remarques exprimées par mes collègues Lebussy lors de l'examen du Compte et Hubaux lors du traitement d'une des affaires précédentes. Pour nous, la priorité doit aller à l'humain plutôt qu'aux avantages matériels, comme ceux dont on vient de parler.
2. le prêt accordé à l'intercommunale Imaje pour l'installation de son siège administratif dans un zoning à Fernelmont est reporté. Le dossier pourtant introduit lors de la première modification budgétaire – c'était d'ailleurs l'unique point – voit sa concrétisation reportée en 2011. On espère que ce retard ne sera pas préjudiciables à la santé financière de cette institution.
3. l'enterrement du Centre international de musique chorale est acté. Il s'agit d'un échec de l'ancienne présidente Martine Jacques et pour les mandataires provinciaux qui ont présidé ce Centre antérieurement.